

Appel aux bénévoles pour nettoyer nos rivières !

INONDATIONS

L'ASBL Be Wapp a été sollicitée par la ministre wallonne de l'Environnement.

En marge de l'aide d'urgence qui s'est mise en place pour aider les milliers de sinistrés, à la suite des inondations, un autre appel aux bénévoles est désormais lancé par la Région wallonne. En effet, l'ASBL Be Wapp, qui agit en Wallonie pour améliorer la propreté publique - a été sollicitée par la ministre de l'Environnement, Céline Tellier, pour mettre sur pied des opérations de nettoyage des zones sinistrées, situées aux

abords des cours d'eau. Ces opérations se regroupent sous le concept "Solidarité Propreté Inondation". Les communes sinistrées, Interenvironnement Wallonie, Natagora, le SPW, WWF et d'autres acteurs comme les Contrats de rivière participent à la mise en place de cette grande action... qui s'annonce considérable.

Au-delà des dégâts causés aux habitations en effet, les inondations ont charrié une quantité phénoménale de dé-

chets en tous genres - on parlait notamment de 50 000 véhicules. Le spectacle, en bord d'Ourthe, d'Amblève, de Vesdre ou de Hoëgne est partout semblable: nos berges sont devenues des décharges à ciel ouvert. Pour nettoyer celles-ci, il faut donc des bras...

Il est nécessaire de s'enregistrer sur le site www.bewapp.be.

"De nombreuses personnes sont encore désireuses d'apporter leur aide, mais ne savent pas toujours comment le faire ni vers qui se tourner", explique Valérie Cartiaux, porte-parole

de Be Wapp. "L'action Solidarité Propreté Inondation permet aux volontaires d'apporter leur aide dans le cadre d'opérations de ramassage ciblées, aux abords des cours d'eau."

Marche à suivre...

Les citoyens soucieux de se mobiliser et de venir en aide aux communes sinistrées peuvent s'enregistrer sur le site internet de Be Wapp (<https://www.bewapp.be/inondations>) et rejoindre l'une des équipes de bénévoles symbolisées par l'icône en forme de cœur jaune. Sur place, chaque bénévole se verra remettre du matériel adapté pour collecter les différents déchets (gilet de sécurité fluorescent, paire de gants, sacs-poubelle pour les déchets).

Précisons que seuls les contrats de rivières et les communes peuvent créer des équipes "Solidarité Propreté Inondation" en fonction des besoins identifiés sur le terrain. Cette action s'adresse plus spécifiquement aux adultes au vu du travail à accomplir et de la configuration des lieux. Seuls les déchets dits légers, à savoir mobilisables par une personne, sont concernés par l'action.

Marc Bechet



La Vesdre dans le quartier Pré Javais à Verviers... © TONNEAU